



**Est
Ensemble
Grand Paris**

REGLEMENT

-

APPEL A PROJETS

ANIMATION DES PARCS

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

7 février 2021

1. Présentation de la démarche

1.1 Contexte local

L'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants.

L'EPT s'est notamment doté d'outils d'actions comme le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Schéma de Trame Verte et Bleue (TVB) permettant de constituer des îlots de calme et de fraîcheur, tout en participant à la préservation de la faune et de la flore locale.

Le parc du Bois de Bondy à Bondy, le Parc des Beaumonts à Montreuil et le Parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec sont des réservoirs majeurs de biodiversité à préserver et à valoriser ainsi que des lieux où peuvent s'exprimer toutes les actions de sensibilisation et de formation relatives à la préservation de la nature et de la biodiversité.

Est Ensemble, vu ses compétences en matière de nature en ville portant sur la construction d'une politique de nature en ville territoriale, la gestion et l'entretien des espaces de nature à rayonnement territorial, existants et à créer, a l'ambition de valoriser ses 3 parcs qui, outre l'amélioration du cadre de vie des habitants, contribuent à faire connaître et partager les bienfaits de la nature, développer des loisirs et du lien social et ce, à tous les âges de la vie.

Afin de porter cette ambition, les services d'Est Ensemble travaillent à la réappropriation des parcs par les habitants au travers d'un programme d'actions de sensibilisation et de formation variées.

1.2 L'objet de l'appel à projets

Cet appel à projet concerne la création de la deuxième saison du **programme d'animations** des parcs à destination du grand public. La saison d'animations débutera fin mai – début juin 2021 (plus propice à la fréquentation des parcs et à la tenue d'animations extérieures) et se terminera fin septembre 2021.

2. Cadre de l'appel à projets

2.1 Structures concernées par l'appel à projets

Est Ensemble soutiendra des projets portés par des associations ou des groupements d'associations intervenant en Île-de-France et plus particulièrement sur le territoire d'Est Ensemble. En effet, l'ancrage territorial leur permettra de proposer des animations en meilleure adéquation avec les attentes des habitants.

2.2 Modalités financières

L'enveloppe financière globale de l'appel à projets s'élève à 70 000 € et sera répartie entre les différents porteurs de projet sous la forme de subventions de fonctionnement.

Ce financement variera en fonction du projet sans dépasser 80% du budget global du projet.

Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet sont exclues des dépenses éligibles (local de l'association, factures d'eau, d'électricité...).

Le versement de la subvention se fait en une seule ou plusieurs fois à l'issue de la validation du Bureau Territorial ou du Conseil Territorial.

Pour les subventions de plus de 23 000€, une convention sera signée entre l'association et Est Ensemble. En deçà de ce montant, une lettre d'engagement sera demandée. Les associations dont la convention ou la lettre d'engagement ne sera pas retournée signée à Est Ensemble perdront le bénéfice de la subvention.

2.3 Mise à disposition des espaces

Pour accueillir les animations, Est Ensemble met à disposition les 3 parcs qu'il a en gestion. Les conditions de mise à disposition de ces espaces seront définies à la lecture des différents projets et en fonction de l'utilisation des dits espaces par d'autres utilisateurs. **Les associations seront autonomes pour le portage opérationnel des animations. La logistique liée à l'animation est prévue dans le budget du porteur de projet. Est Ensemble ne mettra à disposition ni matériel, ni local. Une visite préalable des sites par les associations sera fortement appréciée.**

2.4 Calendrier de réalisation des projets

Les animations devront se dérouler entre fin-mai et fin septembre, de préférence pendant les week-ends, les vacances scolaires ou le mercredi selon les publics visés par les animations. Une fois les animations effectuées, un bilan de celles-ci devra être envoyé à Est Ensemble.

2.5 Type d'animations sur la nature et la biodiversité

2.5.1. Les formes d'animations/activités possible

Les animations pourront prendre **3 formes**.

Il pourra s'agir :

- **De sensibilisation** : éveiller les consciences du public sur des sujets précis en partageant des connaissances et en ouvrant le dialogue.
- **De formation** : assurer l'acquisition de compétences requises pour comprendre les processus liés à la Nature en ville
- **D'autonomisation** : permettre la pratique libre d'activités en lien avec la Nature en ville et l'essaimage des initiatives. Permettre aux usagers les plus engagés de devenir des ambassadeurs de la nature en ville.

Ces 3 typologies d'animations peuvent s'envisager de manière chronologique, comme une progression, ou être choisies en fonction du public visé.

Est Ensemble sera particulièrement attentif aux actions de sensibilisation permettant un apprentissage par l'expérience ou l'observation guidée. Les participants doivent dans la mesure du possible être acteurs.

2.5.2. Les thèmes

Les porteurs de projet peuvent proposer plusieurs projets s'inscrivant dans les thématiques décrites ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive mais présente les thèmes principaux qui semblent prioritaires pour le territoire d'Est Ensemble.

- Connaissance de la faune et de la flore
- Préservation de la biodiversité
- La nature
- Le changement climatique
- L'eau
- L'air
- L'énergie
- Le rapport nature/santé
- Le recyclage des déchets
- L'alimentation.
- Le développement durable
- Le schéma de trame verte et bleue
- Le sol

2.5.3. Les différentes cibles

Le programme d'animation à destination du grand public regroupe plusieurs cibles.

- Les familles en fonction de l'âge des enfants. En effet, les animations de sensibilisation à destination des 3 à 7 ans ne prennent pas la même forme que celles à destination des 8 à 15 ans.
- Les jeunes adultes (sans enfants). Cette population est particulièrement difficile à mobiliser sur les animations même si elle fréquente les parcs.
- Le public informé : personnes qui souhaiteraient monter en compétence sur le sujet ou s'engager (ex : inventaires ou suivi naturaliste)
- Les adultes seuls
- Les personnes en recherche d'emploi
- Les seniors

Suivant les cibles, le lien avec la nature et la biodiversité pourra être abordé différemment. Des approches par l'art, la culture, le sport, l'emploi ou même la cuisine pourront être envisagées afin de capter l'attention de ces différents publics.

Les porteurs de projet peuvent proposer plusieurs animations à destination des cibles décrites ci-dessus. Des animations en collaboration avec les équipements d'Est Ensemble sont envisageables (bibliothèques, conservatoires, cinémas, ...).

Les animations subventionnées pourront bénéficier de la communication d'Est Ensemble. Toute action de communication des structures subventionnées devra comporter le logo d'Est Ensemble et être validée par Est Ensemble.

3. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1. Critères de sélection des projets

À l'expiration du délai de réception des dossiers, Est Ensemble, procédera à l'étude des candidatures, selon les critères définis ci-après :

- Connaissance des parcs d'Est Ensemble
- Pertinence des animations pour sensibiliser à la nature et à la biodiversité au regard du contexte local et des attendus
- Public visé (type, nombre...)
- Autonomie complète de la structure
- Faisabilité technique
- Adéquation des moyens humains (qualification des animateurs) et matériels
- Caractère innovant et pédagogique des projets présentés
- Montant de la subvention demandée

Est Ensemble veillera à ce que les animations soient réparties sur toute la durée de la saison et que l'offre soit équitablement répartie entre les différents types de publics et thèmes.

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile à l'instruction des dossiers.

3.2. Sélection des projets

À l'issue de l'instruction des dossiers par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine, un jury composé d'élus se réunira pour sélectionner les animations retenues. Est Ensemble informera les candidats retenus et non retenus par courriel.

3.3. Suivi des projets

Afin de constituer un programme complet, l'outil Open Agenda sera utilisé. Les associations retenues dans le cadre de cet AAP seront formées à cet outil et auront 15 jours pour inscrire leurs animations dans le calendrier partagé. Les porteurs de projet seront garants de la pertinence de la date et du lieu de l'animation dans les parcs en lien avec leur projet de sensibilisation.

Une fois ce délai passé, Est Ensemble arbitrera les éventuels conflits d'agenda en veillant :

- A la répartition du nombre d'animations sur toute la saison,
- A ce que des thèmes différents soient abordés sur un même mois,
- A ce que tous les publics soient mobilisés.

Les associations qui n'auront pas inscrit d'évènements dans le calendrier dans le temps imparti devront rembourser la subvention reçue.

Outre la constitution du programme, Open agenda permettra à Est Ensemble de suivre chaque association qui travaillera en autonomie.

Si une association est dans l'impossibilité d'assurer la tenue d'une animation, elle est tenue de la reprogrammer durant la saison. En cas d'inexécution de l'animation, la subvention sera restituée à Est Ensemble.

Au vu des contraintes sanitaires changeantes, les animations proposées devront être adaptables simplement (mise en place de petits groupes, pas de contacts entre les participants, changement de date, etc.)

4. MODALITES DE CANDIDATURE

4.1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier à renseigner par le candidat figure en annexe de ce document. Il est composé de trois pièces :

- la partie candidature, à renseigner une seule fois ;
- la partie projet, à renseigner pour chaque animation proposée que le porteur de projet souhaite soumettre à Est Ensemble ;
- **la lettre d'engagement signée par le candidat.** Les structures qui ne respecteront pas ces engagements pourront perdre tout ou une partie de la subvention.

Les autres documents à fournir (attestation d'assurance, RIB...) sont listés en page 2 du dossier de candidature.

La question de la responsabilité de l'accueil de mineurs devra être précisée dans le dossier de candidature.

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être renseigné informatiquement. Le dossier doit être fourni dans un format modifiable (ex : word) pour faciliter son traitement.

4.3 Date limite de réception des dossiers

Le dossier devra obligatoirement être fourni au plus tard le **7 février 2021** à minuit :

Le dossier dûment complété est à envoyer :

Par mail à parcs@est-ensemble.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Est Ensemble
Direction Environnement et Ecologie urbaine
100 avenue Gaston Roussel
93 232 ROMAINVILLE CEDEX

4.4 Renseignements complémentaires

Pour toute question, les candidats peuvent contacter Bérénice Cahard, cheffe de projets biodiversité et sensibilisation

- Par mail : berenice.cahard@est-ensemble.fr
- Par téléphone : 01 83 74 59 19

5. ANNEXE

- **Dossier à compléter en 3 parties** : une partie candidature, une partie projet par projet et une lettre d'engagement à signer.